



ERDIM
Monsieur Eric DOUCE
Tour Rubis
36 avenue d'Italie
75013 PARIS

**ATTESTATION D'ASSURANCE
DE LA RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE
(loi du 2 janvier 1970 et décret du 20 juillet 1972)**

L'assureur désigné ci-dessus atteste que l'Assuré désigné ci-après a souscrit pour son compte un contrat d'assurance comportant des garanties au moins équivalentes à celles prévues par l'Arrêté du 1er septembre 1972 :

Assuré (1) :

ERDIM
SASU
Tour Rubis
36 avenue d'Italie
75013 PARIS
n° RCS : 811 382 571

Représenté par (2) :

M. DOUCE Eric en qualité de Président

Activité(s) professionnelle(s) garantie(s) :

TRANSACTIONS SUR IM M EUBLES ET FONDS DE COM M ERCE

Police n° : VD 7.000.001 / 19890

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des conditions du contrat auquel elle se réfère. Elle est valable sous réserve du paiement de la prime, et de toute modification, suspension, résiliation ou annulation postérieure à sa date d'établissement, pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2026.

Délivrée à Paris, le 06/01/2026, pour SERENISASSURANCES.

Par délégation de l'Assureur

A. DUFFOUX

(1) Nom, prénoms, domicile, enseigne commerciale et adresse professionnelle.

(2) A ne remplir que si le souscripteur est une personne morale. Dans ce cas, il y a lieu d'indiquer les noms, prénoms, domicile et qualité du ou des représentants légaux ou statutaires.



QBE Europe SA/NV

Tour CBX
1 Passerelle des Reflets
92913 Paris La Défense Cedex

Tél. : 01 80 04 33 00

www.QBEfrance.com

ERDIM
Monsieur Eric DOUCE
Tour Rubis
36 avenue d'Italie
75013 PARIS

**ATTESTATION DE GARANTIE FINANCIERE
(Décret N°72-678 du 20 juillet 1972)
Convention N° 65548-3 / 19890**

Nous soussignés, **QBE Europe SA / NV, sis Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets- 92913 – PARIS LA DEFENSE CEDEX**, dont le siège social est au, **Bastion Tower, 10 place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles – Belgique**, représentée par Monsieur Alain DUFFOUX spécialement habilité par une délégation de pouvoirs en date du 17 Novembre 2003.

Attestons qu'une caution d'un montant de 110 000 € (CENT DIX MILLE EUROS)

A été donnée par nous à :

ERDIM
SASU
Tour Rubis
36 avenue d'Italie
75013 PARIS
n° RCS : 811 382 571

Représenté par :

M. DOUCE Eric en qualité de Président

Au titre de l'activité de : TRANSACTIONS SUR IM M EUBLES ET FONDS DE COM M ERCE SANS RECEPTION NI DETENTION DE FONDS EFFETS OU VALEURS

à compter du 01/01/2026, à l'échéance du 31/12/2026

Fait à Paris, le 06/01/2026, pour valoir et servir ce que de droit.

A. DUFFOUX





ATTESTATION DE GARANTIE

Loi du 2 janvier - 1970 - Décret N° 72-678 du 20 juillet 1972

QBE EUROPE SA / NV

Tour CBX – 1 Passerelle des Reflets

92913 Paris La Défense Cedex

RCS Nanterre 842 689 556

Entreprise régie par le Code des Assurances

Atteste qu'elle a donné une garantie financière de

110.000 EUROS (CENT DIX MILLE EUROS)

ERDIM

SASU au capital de 3000 €

RCS 811 382 571

Tour Rubis

36 avenue d'Italie

75013 PARIS

Représenté par :

M. DOUCE Eric en qualité de Président

À compter du 01/01/2026, à l'échéance du 31/12/2026

Numéro carte professionnelle : CPI 7501 2018 000 034 881

Lieu de délivrance : CCI R PARIS ILE-DE-FRANCE

S'est engagé(e) à ne percevoir aucun fonds, effets ou valeur en dehors de ses commissions.

**Au titre de l'activité de
Transactions sur Immeubles et Fonds de Commerce sans Encaissement et
sans manquement de fonds**

Décret 72-678 du 20 juillet – Art. 44.

La garantie cesse en cas de démission de l'adhérent d'une société de caution mutuelle, de dénonciation du contrat de garantie ou d'expiration de ce contrat. Elle cesse également en cas de fermeture d'établissement, de décès, de cessation d'activité de la personne garantie ou de mise en location-gérance du fonds de commerce. La cessation de garantie fait l'objet d'un avis dans un quotidien paraissant ou, à défaut, distribué dans le département où est situé le siège, dans le cas des personnes morales, ou le principal établissement, dans les autres cas, de la personne à laquelle a été donnée la garantie ainsi que, le cas échéant, dans le ou les départements où sont situés les établissements, succursales, agences ou bureaux qui dépendent de celle-ci. Cet avis mentionne le délai de production des créances prévu au troisième alinéa de l'article 45 ainsi que son point de départ. Lorsque la cessation de garantie s'accompagne d'un changement de garant, l'avis précise, le cas échéant, que le nouveau garant a stipulé la clause prévue au dernier alinéa de l'article 22-1. La garantie ne peut cesser avant l'expiration d'un délai de trois jours francs suivant la publication prévue à l'alinéa précédent. Toutefois, en cas de décès, la garantie peut être prorogée, à titre exceptionnel et provisoire, pour une durée qui ne peut excéder un an, si la direction de l'entreprise est assumée, de convention expresse entre les parties, par une autre personne qui est titulaire de la carte professionnelle concernant la même catégorie d'activités et qui est garantie par le même garant.

QBE European Operations est le nom commercial de QBE UK Limited, QBE Underwriting Limited et QBE Europe SA/NV. QBE Europe SA/NV est une société anonyme de droit belge au capital de 1.129.061.500 EUR, immatriculée en Belgique sous le n° TVA BE 0690.537.456, RPM Bruxelles. Son siège social est situé Bastion Tower, 10 place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles – Belgique. La succursale en France de QBE Europe SA/NV est inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 842 689 556. Son établissement principal est sis Tour CBX, 1 Passerelle des Reflets, 92400 COURBEVOIE. QBE Europe SA/NV est une entreprise régie par le Code des Assurances pour les contrats souscrits ou exécutés en France. QBE Europe SA/NV est agréée sous le numéro 3093 et soumise au contrôle de la Banque Nationale de Belgique (BNB) et sa succursale en France est également soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Pour toute réclamation : <https://qbe-france.com/nous-contacter/reclamations>